

COMMUNE DE SAINT MICHEL D'EUZET

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 26 FEVRIER 2019
26.02.2019/06**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15

- présents : 09

- votants : 12

Date de convocation : 19/02/2019**Date d'affichage :** 19/02/2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint Michel d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eliau PETITJEAN, Maire,

Présents : VIGNES Christian, MISTRAL Patrick, TRESVAUX Eric Adjoint, MME ROBERT Nathalie, MM CANDEL Claude, PLAZA Nicolas, VIDAL Jean-Marc, FRANCE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents représentés : JONGET Jean-Louis par Eliau PETITJEAN, RINGUENET Frédéric à MISTRAL Patrick, DESTRAIT Laurent par VIGNES Christian.

Absents excusés : CHARDIN Joël, RESSAIRE Magali, BOUTET Olivier.

Secrétaire de séance : ROBERT Nathalie

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Objet : nommage de voies communales : Allées des Granges, Impasse du Riou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'urbanisation et de l'organisation du quartier du Riou, avec la création d'un lotissement communal (lotissement Le Riou) et d'un lotissement privé (lotissement la Garrigue), conformément aux orientations d'aménagement d'ensemble, des voies de circulation ont été créées. Ces voies étant à présent ouvertes à la circulation, il conviendrait donc de les nommer : - la voie interne du lotissement le Riou : Allée des Granges, -la voie interne du lotissement la Garrigue : Impasse du Riou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord :

->pour nommer - la voie interne du lotissement Le Riou : Allée des Granges,
- la voie interne du lotissement Brousse : Impasse du Riou.

-> pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Acte publié le 15/03/2019

Transmis au représentant de l'Etat le 15/03/2019